



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020:

La séance ordinaire du conseil municipal prévue le 1er juin 2021 sera à huis clos et en vidéoconférence;

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [municipalite@sasr.ca](mailto:municipalite@sasr.ca) ou par téléphone au 450-787-3497 au plus tard à midi, le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021. Les réponses aux questions seront répondues lors de la séance et seront disponibles en ligne au [www.saint-antoine-sur-richelieu.ca/municipalite/proces-verbaux](http://www.saint-antoine-sur-richelieu.ca/municipalite/proces-verbaux).

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 30 avril 2021.

Véronique Piché  
Directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut « **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 1er juin 2021 / HUIS CLOS ET VIDÉOCONFÉRENCE** », en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil (règlement 2020-013) le 30 avril 2021 entre 13h00 et 14h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 30 avril 2021.

Véronique Piché  
Directrice générale